



PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°62-2024-135

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2024

Sommaire

Direction départementale des finances publiques /

62-2024-06-03-00018 - Conciliateurs adjoints 03-06-2024 (1 page)	Page 3
62-2024-06-03-00011 - DS Ctx-gracieux fiscal 03-06-2024 (3 pages)	Page 5
62-2024-06-03-00012 - DS Générale 03-06-2024 (2 pages)	Page 9
62-2024-06-03-00016 - DS Interlocuteur Fiscal Départemental -03-06-2024 (1 page)	Page 12
62-2024-06-03-00013 - DS MDRA 03-06-2024 (1 page)	Page 14
62-2024-06-03-00014 - DS Spéciale ESR 03-06-2024 (4 pages)	Page 16
62-2024-06-03-00015 - DS Spéciale MF et SPL 03-06-2024 (3 pages)	Page 21
62-2024-06-03-00017 - DS taxes d'urbanisme (SDIF) 03-06-2024 (1 page)	Page 25
62-2024-06-03-00019 - Nomination Conciliateur Fiscal et adjoints 03-06-2024 (2 pages)	Page 27
62-2024-05-13-00010 - Ordo 2ndaire - Subdélégations 13-05-2024 (2 pages)	Page 30
62-2024-06-03-00020 - Ordo 2ndaire - Subdélégations Prog 134 03-06-2024 (1 page)	Page 33
62-2024-06-03-00021 - Soutien entreprises - DS spéciale au 03-06-2024 - SPL (2 pages)	Page 35

Préfecture du Pas-de-Calais / Sous-Préfecture de Lens

62-2024-05-29-00005 - ARRETE N° 166-2024 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES PERSONNES HABILITEES A DISPENSER LA FORMATION AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS DE 1ère 2ème CATEGORIES ET DE CHIENS DANGEREUX (8 pages)	Page 38
---	---------

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00018

Conciliateurs adjoints 03-06-2024



**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Conciliateurs Fiscaux Départementaux Adjoints

L'Administrateur de l'Etat, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 14 juin 2023 désignant M. Cédric DEFIVES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint ;

Vu la décision du 29 janvier 2024 désignant M. Eric DELATTRE, Inspecteur principal des Finances Publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint.

DECIDE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à M. Cédric DEFIVES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, et M. Eric DELATTRE, Inspecteur principal des Finances Publiques, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2 - La présente décision abroge la décision de délégation du 22 février 2024.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,


Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00011

DS Ctx-gracieux fiscal 03-06-2024



**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

L'Administrateur de l'Etat, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

DECIDE

Article 1er – Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ORTIZ, Administrateurs de l'Etat, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à Mmes Marie-Pierre LE FLAO et Christine LAFONT, Administratrices de l'Etat, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à MM. Yves HELLION, Cédric DEFIVES et Sylvain CITERNE, Administrateurs des Finances Publiques Adjointes, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle, de dégrèvement ou restitution d'office et les décisions de rejet, dans la limite de 150 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, sans limitation de montant ;
- 3° les remboursements de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 1 000 000 € ;
- 4° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 150 000 € ;
- 5° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 150 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 150 000 € ;
- 7° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 8° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 9° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 10° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Mmes Magali CAHU et Perrine DEMARQUET, Inspectrices principales, et à MM. Eric DELATTRE et Sylvain LUCAS, Inspecteur principal, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle, de dégrèvement ou restitution d'office et les décisions de rejet, dans la limite de 150 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, sans limitation de montant ;
- 3° les remboursements de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 1 000 000 € ;
- 4° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 150 000 € ;
- 5° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 150 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 150 000 € ;
- 7° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 8° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

9° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

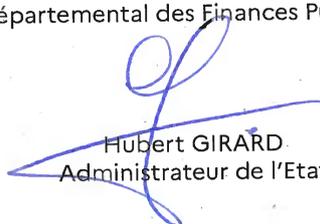
10° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 5 – La présente décision abroge la décision de délégation du 22 février 2024.

Article 6 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,



Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00012

DS Générale 03-06-2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS
5 Rue du Docteur Brassart
BP 30015
62034 ARRAS Cedex

**Décision de délégation générale de signature aux directeurs
des Pôles « Missions Fiscales et Secteur Public Local » et « Etat, Stratégie et Ressources »**

L'Administrateur de l'Etat, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration au titre du droit d'option de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 2024 publié au BOFIP-RHO-24-1036 du 21/05/2024 portant nomination de M. Hubert GIRARD, Administrateur de l'Etat du grade transitoire, directeur du pôle Missions fiscales et Secteur public local à la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais par intérim à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-56-36 du 30 mai 2024 accordant délégation de signature à M. Hubert GIRARD, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

DECIDE

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Pierre LE FLAO, Administratrice de l'Etat, Adjointe au Directeur du Pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local ;

Mme Christine LAFONT, Administratrice de l'Etat, Adjointe à la Directrice du Pôle Etat, Stratégie et Ressources ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à :

Mme Isabelle ORTIZ, Administratrice de l'Etat, Directrice du Pôle Etat, Stratégie et Ressources ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 3 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 4 – La présente décision abroge la décision de délégation générale de signature du 8 avril 2024.

Article 5 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,



Hubert GIRARD
Administrateur de l'État

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00016

DS Interlocuteur Fiscal Départemental
-03-06-2024



Délégation Interlocuteur Fiscal Départemental

L'Administrateur de l'Etat, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration au titre du droit d'option de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 2024 publié au BOFIP-RHO-24-1036 du 21/05/2024 portant nomination de M. Hubert GIRARD, Administrateur de l'État du grade transitoire, directeur du pôle Missions fiscales et Secteur public local à la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais par intérim à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-56-36 du 30 mai 2024 accordant délégation de signature à M. Hubert GIRARD, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Vu le Code Général des Impôts et en application de l'article 348-1 de l'annexe III et de la doctrine administrative ;

Vu le Livre des Procédures fiscales et en application des articles L 10 et L 47, et la charte des droits et obligations du contribuable vérifié ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

DECIDE

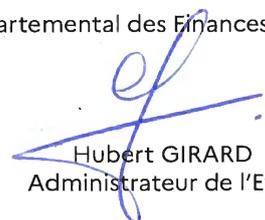
Article 1 : Mme Marie-Pierre LE FLAO, Administratrice de l'Etat, M. Yves HELLION, Administrateur des Finances Publiques Adjoint et Mme Perrine DEMARQUET, Inspectrice Principale des Finances Publiques, sont désignés interlocuteurs fiscaux départementaux.

Article 2 - La présente décision abroge la décision de délégation du 22 février 2024.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Pas-de-Calais.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,


Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00013

DS MDRA 03-06-2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS
5 Rue du Docteur Brassart
BP 30015
62034 ARRAS Cedex

**Décision de délégations spéciales de signature
pour la Mission Départementale Risques et Audit**

L'Administrateur de l'Etat, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration au titre du droit d'option de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 2024 publié au BOFIP-RHO-24-1036 du 21/05/2024 portant nomination de M. Hubert GIRARD, Administrateur de l'État du grade transitoire, directeur du pôle Missions fiscales et Secteur public local à la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais par intérim à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-56-36 du 30 mai 2024 accordant délégation de signature à M. Hubert GIRARD, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

DECIDE

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Sylvain LUCAS, Inspecteur principal, Responsable de la Mission Départementale Risques et Audits ;

M. Jean-Christophe BAILLIEUL, Inspecteur principal

Mme Sabine BEAUCAMPS, Inspectrice principale

Mme Marion DUMORTIER, Inspectrice principale

M. Joffrey RENUY, Inspecteur principal

Mme Marianne VERSTRAETE, Inspectrice principale

M. Romain CAPET, Inspecteur

M. Luc VAN-ROEKEGHEM, Contrôleur principal

Article 2 - La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature du 8 avril 2024.

Article 3 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,


Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00014

DS Spéciale ESR 03-06-2024



**Décision de délégations spéciales de signature
pour le Pôle Etat, Stratégie et Ressources**

L'Administrateur de l'Etat, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration au titre du droit d'option de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 2024 publié au BOFIP-RHO-24-1036 du 21/05/2024 portant nomination de M. Hubert GIRARD, Administrateur de l'État du grade transitoire, directeur du pôle Missions fiscales et Secteur public local à la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais , en qualité de directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais par intérim à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-56-36 du 30 mai 2024 accordant délégation de signature à M. Hubert GIRARD, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

DECIDE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH)

Mme Lucie DEKEISTER, Inspectrice principale, Responsable de service par intérim
Mme Maybeline CREPIEUX, Inspectrice
Mme Audrey DARNAULT, Inspectrice
Mme Céline BLOND, Contrôleuse
Mme Elodie BOURGEOIS, Contrôleuse
Mme Isabelle BRULIN, Contrôleuse
Mme Bernadette LANNOY, Contrôleuse principale
Mme SACEPE Corinne, Contrôleuse principale
Mme Amandine SEGARD, Agent administratif principal

2. Pour la Division Ressources Humaines et Formation Professionnelle

M. Gauthier DEWEINDT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service
M. Jérôme CAULIEZ, Inspecteur divisionnaire
M. Arnaud GAFFET, Inspecteur divisionnaire
Mme Catherine DELAMBRE, Inspectrice
Mme Isabelle LEROY, Inspectrice

Mme Véronique VICARI, Inspectrice
Mme Valérie WIMETZ, Inspectrice

Pour valider les fiches communications et initier les factures RNF relevant des indus Pay sur titre 2 :

M. Jérôme CAULIEZ, Inspecteur divisionnaire
Mme Valérie WIMETZ, Inspectrice
M. Virgil VERDEZ, Agent administratif principal

3. **Pour la Division Ressources Budgétaires et Logistique**

M. Stéphane GAUCHER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service
Mme Séverine DEVRED-NOWAK, Inspectrice divisionnaire
M. Arnaud TELLIER, Inspecteur divisionnaire

• Budget

M. Jérémie DISTINGUIN, Inspecteur
M. Laurent CHERMETTE, Contrôleur principal
Mme Valérie PLEE, Contrôleuse principale
Mme Christelle BONNEL, Contrôleuse
Mme Cécile CARPENTIER, Contrôleuse
Mme Sabrina RONIAUX, Agent administratif principal
M. Virgil VERDEZ, Agent administratif principal

Pour valider les demandes d'achats, les fiches communications, les fiches navettes et les services faits dans Chorus formulaires.

• Logistique et Immobilier

Mme Delphine MORTELETTE, Inspectrice
Mme Sonia BRODKA, Contrôleuse principale
Mme Anissa GUEDOUAR, Contrôleuse

4. **Pour la Division Stratégie et Communication**

Mme Hélène SNAUWAERT, Administratrice des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service
M. Guillaume GIOCANTI, Inspecteur principal
Mme Pascale BRUILLOT, Inspectrice
Mme Emilie DERASSE, Inspectrice

5. **Pour la Division Opérations Comptables de l'Etat**

Mme Lucie DEKEISTER, Inspectrice principale, Responsable de division

• Dépenses de l'Etat

M. Mickaël PETIT, Inspecteur

Pour signer tous les documents comptables relatifs à son service, les actes et correspondances relatives aux cessions de créances et oppositions, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité.

M. Bernard PANSU, Contrôleur principal
Mme Anne SPRADBRON, Contrôleuse principale
Mme Emilie LECLERCQ, Contrôleuse

Reçoivent les délégations du chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

• Comptabilité de l'État et Recettes non fiscales

Mme Amandine CHERON, Inspectrice

Pour signer tous les actes, documents comptables et administratifs relatifs à son service, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité. Mme CHERON est également habilitée sur les comptes Banque de France et Banque Postale.

Mme Dominique NORMAND, Contrôleuse principale

Pour la signature des actes de gestion courante du service « Secteur comptabilité », en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de service.

M. Jean-Paul DUVANT, Contrôleur principal

Reçoivent les délégations de la chef de service pour la signature des actes de gestion courante du service « Secteur recettes non fiscales », en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci.

- Dépôts et services financiers – Chargé de Clientèle DFT

M. John BRANCQ, Inspecteur

Pour signer les documents relevant du fonctionnement courant du service.

M. David LECLERCQ, Contrôleur principal

Reçoit les délégations du chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Mme Isabelle VERMEERSCH, Contrôleuse

Reçoit les délégations du chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de son adjoint.

6. Pour la Division Domaine et Politique immobilière de l'Etat

M. Didier VERMEERSCH, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service

Mme Ingrid LISZCZYNSKI, Inspectrice divisionnaire

Mme Anne-Lyne LISOWSKI, Inspectrice divisionnaire

- Evaluations et Commissariat au Gouvernement auprès du Juge de l'Expropriation

A l'effet :

- d'émettre au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale dans les conditions prévues par les lois et règlements

Pour une valeur limitée à 1 000 000 € par acte et dans la limite de 100 000 € pour les estimations de valeurs locatives annuelles :

M. Didier VERMEERSCH, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

Pour une valeur limitée à 750 000 € par acte et dans la limite de 100 000 € pour les estimations de valeurs locatives annuelles :

Mme Ingrid LISZCZYNSKI, Inspectrice divisionnaire

Mme Anne-Lyne LISOWSKI, Inspectrice divisionnaire

Pour une valeur limitée à 500 000 € par acte et dans la limite de 50 000 € pour les estimations de valeurs locatives annuelles :

Mme Sonia CLABAUX, Inspectrice

M. Franck DANNELY, Inspecteur

M. Hugues FOURRIER, Inspecteur

Mme Elodie LECLERCQ, Inspectrice

M. Sébastien LOYEZ, Inspecteur

Mme Christine LUBCZINSKI, Inspectrice

M. Sébastien PIECHOWIAK, Inspecteur

Mme Hélène ROCHE, Inspectrice

M. Julien VERHAEGHE, Inspecteur

et, les mêmes, d'assurer les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès du juge titulaire de l'expropriation du département du Pas-de-Calais sans limite de seuil.

- Gestion immobilière de l'Etat

M. Régis BULTEZ, Contrôleur principal

Mme Laurence HUBERT, Contrôleuse principale

A l'effet :

- d'assurer la mise en œuvre en ce qui concerne l'acquisition, la gestion et la cession des biens domaniaux ;
- d'assurer la tenue de l'inventaire des biens du domaine de l'Etat et de ses établissements publics ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- d'établir les redevances domaniales et en assurer le contrôle, pour une valeur limitée de 1 000 euros par acte ;

Pour signer tous les documents comptables et administratifs de leur service et les documents relevant du fonctionnement courant de leur secteur d'activité.

- Attributions au nom de l'Etat expropriant

M. Sébastien PIECHOWIAK, Inspecteur

A l'effet :

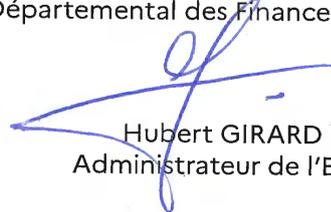
- d'assurer les fonctions de Commissaire du Gouvernement devant les juridictions compétentes dans les dossiers où l'État est expropriant.

Article 2 – La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature du 22 février 2024.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,



Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00015

DS Spéciale MF et SPL 03-06-2024



**Décision de délégations spéciales de signature
pour le Pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local**

L'Administrateur de l'Etat, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration au titre du droit d'option de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 2024 publié au BOFIP-RHO-24-1036 du 21/05/2024 portant nomination de M. Hubert GIRARD, Administrateur de l'État du grade transitoire, directeur du pôle Missions fiscales et Secteur public local à la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais par intérim à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-56-36 du 30 mai 2024 accordant délégation de signature à M. Hubert GIRARD, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

DECIDE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Assiette de l'impôt et missions foncières

M. Sylvain CITERNE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

Mme Magali CAHU, Inspectrice principale

- Assiette de l'impôt des particuliers et missions foncières afférentes

Mme Jessica GIMONET, Inspectrice

Mme Sophie MACRON, Inspectrice

Mme Nathalie NICOL-MORLET, Inspectrice

- Assiette de l'impôt des professionnels et missions foncières afférentes

M. Quentin LECARON, Inspecteur

Mme Edith SANCHEZ, Inspectrice

- Assiette de l'impôt des services de publicités foncières et de l'enregistrement

Mme Sophie MACRON, Inspectrice

2. **Pour la Division Affaires juridiques et Recouvrement forcé**

M. Cédric DEFIVES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

M. Eric DELATTRE, Inspecteur principal, adjoint au responsable de la division

Mme Nathalie DELEMOTTE, Inspectrice divisionnaire

- Recouvrement de l'impôt et des produits locaux – Contentieux – Opposition à poursuites
Mme Emilie COURTOIS, Inspectrice
Mme Amel DEFAF, Inspectrice
M. Christian DELVAL, Inspecteur
- Recouvrement des amendes et des produits locaux
Mme Amel DEFAF, Inspectrice
- Correspondante Association
Mme Sylvie TOURSEL, Inspectrice
- Rédacteurs
M. Jean-Paul ANTUNES, Inspecteur
Mme Fabienne CAUDRON, Inspectrice
Mme Céline CLICHE-DERYCKE, Inspectrice
M. Samuel LABATTU, Inspecteur
Mme Betty RENAUX, Inspectrice
Mme Sylvie TOURSEL, Inspectrice
Mme Sonia WITKOWSKI, Inspectrice
Mme Marielle GILLET, Contrôleuse
Mme Christine HART, Contrôleuse

3. **Pour la Division Contrôle Fiscal**

M. Yves HELLION, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

Mme Perrine DEMARQUET, Inspectrice principale

- Rédacteurs
Mme Virginie DUCATEL, Inspectrice
Mme Virginie PILLOT, Inspectrice
Mme Hélène POULAIN, Inspectrice
M. Arnaud SABA, Inspecteur
M. Yannick THOMAS, Inspecteur
- Remboursement de crédits de TVA
Mme Elvira CACHERA, Contrôleuse
M. Julien GALLIC, Contrôleur

4. **Pour la Division Secteur Public Local et Missions Économiques**

M. Guillaume FOUGNIES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

Mme Claire DENGREVILLE, Inspectrice divisionnaire

- Fiscalité Directe Locale
Mme Christelle WASBAUER, Inspectrice divisionnaire experte

Pour signer les documents de gestion courante concernant son service. Elle reçoit en outre délégation pour signer tous les documents relatifs au service FDL en l'absence de M. FOUGNIES.

- Qualité comptable
Mme Christelle LEFEBVRE, Inspectrice
M. Frédéric MONCHIET, Inspecteur

Pour signer tous les documents comptables et administratifs relatifs à leur secteur d'activité. Mme LEFEBVRE et M. MONCHIET reçoivent délégation pour signer les comptes de gestion sur chiffres, les comptes de gestion après mise en état d'examen sur pièces, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de leur secteur d'activité.

- Dématérialisation et monétique
M. Gautier LEDOUX, Inspecteur
Mme Camille VARLET, Contrôleuse

Pour signer tous les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité.

- Expertise juridique et conseils financiers
Mme Laëtitia FACHAUX, Inspectrice
M. Maxime RENARD, Inspecteur

Reçoivent délégation spéciale pour signer tous documents administratifs relatifs à leur secteur d'activité.

- Missions économiques
M. Laurent DANNELY, Inspecteur
M. Pierre GUYOT, Inspecteur

Pour signer les documents nécessaires à l'instruction des dossiers concernant l'activité économique, le CODEFI et la situation des dettes fiscales et sociales des dossiers concernant les CCSF des autres départements, ainsi que ceux se rapportant à la Commission de surendettement.

Article 2 – La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature du 22 février 2024.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,



Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00017

DS taxes d'urbanisme (SDIF) 03-06-2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS
5 Rue du Docteur Brassart
BP 30015
62034 ARRAS Cedex

**Décision de délégation de signature pour le responsable du Service Départemental
des Impôts Fonciers (SDIF) d'ARRAS**

Le Directeur départemental des Finances publiques du Pas-de-Calais par intérim

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration au titre du droit d'option de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 2024 publié au BOFIP-RHO-24-1036 du 21/05/2024 portant nomination de M. Hubert GIRARD, Administrateur de l'État du grade transitoire, directeur du pôle Missions fiscales et Secteur public local à la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais par intérim à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-56-36 du 30 mai 2024 accordant délégation de signature à M. Hubert GIRARD, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Cécile BERNARD, Inspectrice principale des Finances Publiques, responsable du SDIF d'ARRAS, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : La présente décision abroge la décision de délégation au 22 février 2024.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,


Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00019

Nomination Conciliateur Fiscal et adjoints
03-06-2024



Nomination et délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal

**Conciliateur Fiscal Départemental
et Conciliateurs Fiscaux Départementaux Adjoins**

L'Administrateur de l'Etat, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

DECIDE

Article 1er – Est désignée conciliateur fiscal départemental, Mme Marie-Pierre LE FLAO, Administratrice de l'Etat.

Article 2 – Sont désignés conciliateurs fiscaux départementaux adjoints, M. Cédric DEFIVES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, et M. Eric DELATTRE, Inspecteur principal des Finances Publiques.

Article 3 - Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre LE FLAO, Administratrice de l'Etat, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

- 1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- 2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 3° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;
- 4° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 5° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 6° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 4 - Délégation de signature est donnée à M. Cédric DEFIVES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint et M. Eric DELATTRE, Inspecteur principal des Finances Publiques, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

- 1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- 2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 3° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

4° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

5° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

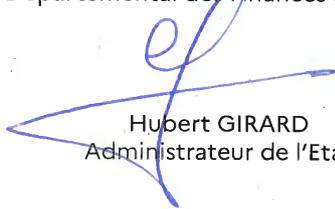
6° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 5 – La présente décision abroge la décision de délégation de signature du 22 février 2024.

Article 6 – La présente décision fera l'objet d'une publicité au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,



Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-05-13-00010

Ordo 2ndaire - Subdélégations 13-05-2024



**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 novembre 2020 portant affectation de Mme Isabelle ORTIZ, Administratrice Générale des Finances Publiques de classe normale, dans le département du Pas-de-Calais ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-56-112 du 10 août 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Isabelle ORTIZ, Administratrice de l'Etat, Directrice du Pôle Etat, Stratégie et Ressources à la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration au titre du droit d'option de Mme Isabelle ORTIZ en qualité d'Administrateur de l'Etat ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant Mme Isabelle ORTIZ à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE

1. POUR LA PARTIE BUDGETAIRE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ORTIZ, délégation spéciale de signature est donnée à :

M. Stéphane GAUCHER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint
M. Arnaud TELLIER, Inspecteur divisionnaire
Mme Séverine DEVRED-NOWAK, Inspectrice divisionnaire
M. Jérémy DISTINGUIN, Inspecteur
Mme Delphine MORTELETTE, Inspectrice

à l'effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;
- recevoir et décider de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur les programmes suivants :

N°156 – « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » pour l'UO départementale du Pas-de-Calais 0156-CFIP-DO62 ;

N°218 - « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » pour la dotation qui lui est réservée sur l'UO régionale 0218-CESG-DR59 ;

N°723- « Opérations immobilières déconcentrées » pour l'UO départementale du Pas-de-Calais 0723-DR59-DD62 ;

Le compte d'affectation spéciale N°723 - « Contribution aux dépenses immobilières » pour les UO départementales des BOP :

- « Biens non affectés » 0723-CBNA-DL62
- « France Domaine » 0723-DR59-DD62
- « Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat » 0723-CFIB-DL62

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités ;
- vérifier et constater l'exécution du service fait conformément aux engagements juridiques correspondants.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 : Demeurent réservés à la signature du Préfet du Pas-de-Calais :

- les ordres et réquisitions du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;

2. POUR LA PARTIE RESSOURCES HUMAINES

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ORTIZ, délégation spéciale de signature est donnée à :

- SRHD

M. Gauthier DEWEINDT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint
M. Jérôme CAULIEZ, Inspecteur divisionnaire
M. Arnaud GAFFET, Inspecteur divisionnaire
Mme Catherine DELAMBRE, Inspectrice
Mme Isabelle LEROY, Inspectrice
Mme Véronique VICARI, Inspectrice
Mme Valérie WIMETZ, Inspectrice

- CSRH

Mme Lucie DEKEISTER, Inspectrice principale
Mme Maybeline CREPIEUX, Inspectrice
Mme Audrey DARNAULT, Inspectrice
Mme Céline BLOND, Contrôleuse
Mme Elodie BOURGEOIS, Contrôleuse
Mme Isabelle BRULIN, Contrôleuse
Mme Bernadette LANNOY, Contrôleuse principale
Mme SACEPE Corinne, Contrôleuse principale
Mme Amandine SEGARD, Agent administratif principal

A l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions et compétences, tout mandat lié aux opérations de rémunération (paye, titre-restaurant, titres de perception...) et, d'une façon plus générale, tout acte relatif à la gestion du service des ressources humaines.

Article 4 : La présente décision abroge la décision portant subdélégation de signature du 23 janvier 2024.

Article 5 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 13 mai 2024

La Directrice du Pôle Etat, Stratégie et Ressources



Isabelle ORTIZ
Administratrice de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00020

Ordo 2ndaire - Subdélégations Prog 134
03-06-2024



**DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2024-86 du 7 février 2024 portant création d'une aide pour les entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant des inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais en novembre 2023 et janvier 2024 ;
Vu la convention de délégation de gestion du 12 février 2024 entre la la Direction Générale des Entreprises et la Direction des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;
Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;
Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration au titre du droit d'option de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur de l'État ;
Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;
Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 2024 publié au BOFIP-RHO-24-1036 du 21/05/2024 portant nomination de M. Hubert GIRARD, Administrateur de l'État du grade transitoire, directeur du pôle Missions fiscales et Secteur public local à la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais , en qualité de directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais par intérim à compter du 1er juin 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-56-36 du 30 mai 2024 accordant délégation de signature à M. Hubert GIRARD, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

DECIDE

Au vu de l'article 1^{er} de la convention qui autorise la DDFIP du Pas-de-Calais à mettre en œuvre les mesures de soutien aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant des inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais en novembre 2023 et janvier 2024 financées sur le programme 134 – « Développement des entreprises et régulations », cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, délégation spéciale de signature est donnée à :

Mme Isabelle ORTIZ, Administratrice de l'Etat, Directrice du Pôle État, Stratégie et Ressources
M. Stéphane GAUCHER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint
M. Arnaud TELLIER, Inspecteur divisionnaire
Mme Séverine DEVRED-NOWAK, Inspectrice divisionnaire
M. Jérémy DISTINGUIN, Inspecteur
Mme Delphine MORTELETTE, Inspectrice

à l'effet de recevoir et décider de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur les programmes suivants :

N° 134 – « Développement des entreprises et régulations » ;

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter de sa date de signature et prend fin à l'achèvement des opérations financières liées au dispositif visé à l'article 1.

Article 3 : La présente décision abroge la délégation portant subdélégation de signature du 22 février 2024.

Article 4 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques
par intérim,


Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-06-03-00021

Soutien entreprises - DS spéciale au 03-06-2024 -
SPL



Décision de délégations spéciales de signature

L'Administrateur de l'Etat, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration au titre du droit d'option de M. Hubert GIRARD en qualité d'Administrateur de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 2024 publié au BOFIP-RHO-24-1036 du 21/05/2024 portant nomination de M. Hubert GIRARD, Administrateur de l'État du grade transitoire, directeur du pôle Missions fiscales et Secteur public local à la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais par intérim à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-56-36 du 30 mai 2024 accordant délégation de signature à M. Hubert GIRARD, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais par intérim ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2024-86 du 7 février 2024 portant création d'une aide pour les entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant des inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais en novembre 2023 et janvier 2024 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 12 février 2024 entre la Direction Générale des Entreprises et la Direction des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

DECIDE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour la réalisation de tous les actes relatifs aux opérations d'instruction et d'inventaires liées aux aides et l'exécution des dépenses et des recettes correspondantes sur l'UO 0134-CDGE-C001 rattachée au BOP 0134-CDGE:

- M. Guillaume FOUGNIES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division Secteur Public Local et Missions Économiques
- Mme Claire DENGREVILLE, Inspectrice divisionnaire
- M. Laurent DANNELY, Inspecteur
- M. Pierre GUYOT, Inspecteur
- Mme Hélène POULAIN, Inspectrice

Pour signer les documents nécessaires à l'instruction des dossiers

Article 2 – La présente délégation prend effet à compter de sa date de signature et prend fin à l'achèvement des opérations financières liées au dispositif visé à l'article 1.

Article 3 : La présente décision abroge la délégation portant subdélégation de signature du 22 février 2024.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 3 juin 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim,



Hubert GIRARD
Administrateur de l'Etat

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2024-05-29-00005

ARRETE N° 166-2024 PORTANT PUBLICATION DE
LA LISTE DES PERSONNES HABILITEES A
DISPENSER LA FORMATION AUX PROPRIETAIRES
DE CHIENS DE 1ère 2ème CATEGORIES ET DE
CHIENS DANGEREUX



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Lens
Bureau de la Sécurité et de la Communication

LENS, le 29 MAI 2024

**ARRETE N° 166-2024 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES PERSONNES
HABILITEES A DISPENSER LA FORMATION AUX PROPRIETAIRES
DE CHIENS DE 1ère – 2ème CATEGORIES ET DE CHIENS DANGEREUX**

Vu le Code Rural ;

Vu la loi n°2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 Avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-376 du 1er Avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural et au contenu de la formation ;

Vu le décret du 20 juillet 2022, portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors-classe) ;

Vu le décret du 7 septembre 2023 portant nomination de Mme Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI, Sous-Préfète, en qualité de sous-préfète de LENS (groupe II), pour une durée de trois ans ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 Avril 2009 fixant les conditions de déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 Avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du Code Rural ;

Vu la circulaire interministérielle en date du 23 juin 2009 relative à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation aux maîtres de chiens dangereux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-11-96 du 5 janvier 2024, portant délégation de signature à Madame Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI, sous-préfète de Lens, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 27-2024 du 30 janvier 2024 portant publication de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère – 2ème catégories et de chiens dangereux ;

Sur la proposition de Madame la Sous-Préfète ;

ARRETE -

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère – 2ème catégories et de chiens dangereux en application de l'article L 211-13-1 du Code Rural figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 27-2024 du 30 janvier 2024 susvisé, portant publication de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère – 2ème catégories et de chiens dangereux, est abrogé.

Article 3 : Lorsqu'un maire décide de faire procéder à la formation d'un propriétaire de chien de 1ère – 2ème catégories ou dangereux, la personne habilitée à dispenser cette formation et à délivrer l'attestation d'aptitude est choisie par le détenteur de l'animal parmi les formateurs inscrits sur la liste ci-annexée. Les frais de la formation sont à la charge du propriétaire du chien.

Article 4 : En l'absence de personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère – 2ème catégories et de chiens dangereux dans le département, il peut être fait appel à un formateur inscrit sur la liste établie par la préfecture d'un autre département.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Madame la Sous-Préfète de Lens, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale, Monsieur le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations, Mesdames et Messieurs les Maires du département du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète de Lens,



Sandra GUTHLEBEN

ANNEXE : Liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégories et chiens dangereux

Identité	Adresse Professionnelle	Commune	Tél	Diplôme – Titre - Qualité	Lieux de Formation	Commune	Date de fin de validité
DENIS Yvon	8 rue Brice	VAULX-VRAUCOURT (62159)	06 19 33 07 83	Moniteur de Club (CNU)	CTECA - Rue Laenec et au domicile des particuliers	TILLOY LES MOEFLAINES	31 juillet 2024
DÉRY Maxime	15 rue des Champs Brûlés	GOSNAY (62199)	07 87 86 49 71	Educateur Canin	Au domicile des particuliers		31 juillet 2024
OCCRE Danielle épouse VENDEVILLE	16 chemin de Varsovie	LIEVIN (62800)	06.71.60.88.57	Educateur canin	16 Chemin de Varsovie Au domicile des particuliers	LIEVIN	6 décembre 2024
GAILLARD Danielle	12 rue Désiré Lemaire	ELIEU DIT LEAUWETIE (62300)	06.62.36.69.06	Moniteur de Club	Club Cynophilie de l'Arbre de Condé - boulevard de la Plaine	GRENAVY	6 décembre 2024
COOL Didier	Zone Industrielle	DOURGES (62119)	06.68.89.19.55	Certificat Technique 1er degré	Zone Industrielle	DOURGES	23 janvier 2025
LECUYER Philippe	1016 avenue Maxence Van Der Meersch	CUCQ (62780)	06.74.72.50.44	Moniteur de Club (CUN)	1016 avenue Maxence Van Der Meersch et chez les particuliers	CUCQ	6 février 2025
MASSUJEAU Sylvie née POTTEZ	rue du rivage	SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM (62500)	06.65.44.20.08	MOFAA (SCC)	rue du rivage	SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	17 avril 2025
LENNE Christine	rue du rivage	SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM (62500)	06.10.76.84.38	Moniteur de club (SCC)	rue du rivage	SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	17 avril 2025
CAPON Jean-Claude	rue du rivage	SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM (62500)	03.21.98.50.34	Moniteur de club (SCC)	rue du rivage	SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	17 avril 2025
BRIDENNE Caroline née DELABRE	24 rue de Perrochel	BOULOGNE SUR MER (62200)	03.21.31.51.51	Docteur Vétérinaire	24 rue de Perrochel	BOULOGNE SUR MER	17 avril 2025

Identité	Adresse Professionnelle	Commune	Tél	Diplôme – Titre - Qualité	Lieux de Formation	Commune	Date de fin de validité
LAURENT Bruno	Rue des Garennes	CALAIS (62100)	06.61.19.07.81	MoFAA (SCC)	Rue des Garennes	CALAIS	17/04/02
ELMACIN Nicolas	4 rue Sadi Carnot	LOOS EN GOHELLE (62750)	06.58.34.78.54	Educateur Canin	A domicile chez les particuliers		28 mai 2025
DEGAND Denis	55 rue du Général de Gaulle	BREBIERES (62117)	03.21.15.00.94 06.42.72.63.95	Certificat d'Aptitude à l'Accompagnement des Maîtres	55 rue du Général de Gaulle	BREBIERES	28 mai 2025
DHUMETZ Didier	37 ter route de Lens	SAINTE-CATHERINE LES ARRAS (62223)	03 21 71 52 47 ou 06.08.47.33.27	Educateur canin	37 ter route de Lens au domicile des particuliers	SAINTE-CATHERINE-LES-ARRAS	30 décembre 2025
GRONOSTAY Stephan	45 avenue Germaine	LA MADELEINE (59110)	06 77 58 09 48	Docteur Vétérinaire	Au domicile des particuliers		30 décembre 2025
RICAILLE Christophe	150 route de Lambus	MARCONNELLE (62140)	06 16 88 25 92	Educateur canin	A domicile chez les particuliers		15 février 2026
DELANNOY Jean-Michel	20 rue de Barly	FOSEUX (62810)	06 03 67 02 84	Moniteur de Club	20 rue de Barly au domicile des particuliers	FOSEUX	6 septembre 2026
DUPRET Gaëtan	1140 rue Principale	AUDREHEM (62890)	06 10 61 27 50	Educateur canin	Chemin Vert A domicile chez les particuliers	CALAIS	20 décembre 2026

Identité	Adresse Professionnelle	Commune	Tel	Diplôme - Titre - Qualité	Lieux de Formation	Commune	Date de fin de validité
HEMBERT Armando	279 chemin du 2ème Banc	GUINES (62340)	06 98 29 17 23 03 61 87 64 03	Instructeur Cynotechnicien	5 rue du château 869 chemin du Premier Banc	GUINES	24 janvier 2027
CASIEZ Vincent	56 rue Hennelle	RICHEBOURG (62136)	06 50 83 51 89	Educateur canin	à domicile chez les particuliers - 56 rue Hennelle	RICHEBOURG	7 avril 2027
DOUVIRIN Fabrice	5 rue Roger Salengro	BILLY-MONTIGNY (62420)	07 49 34 06 49	Moniteur de Club	A domicile chez les particuliers		7 avril 2027
DEBRUYNE Maxence	702 chemin du Premier Banc	GUINES (62340)	03 61 87 64 03 06 98 29 17 23	Formateur cynotechnique	5 rue du château ou 869 chemin du Premier Banc	GUINES	7 avril 2027
DAMERMENT née BIZART Audrey	1 rue de Boubers	NUNCO HAUTECOTE (62270)	06 06 70 22 66	Educateur canin	1 rue de Boubers ou au domicile des particuliers	NUNCO HAUTECOTE	8 juin 2027
LE BERRER Fabien	Rue de la Briquetterie	SAILLY SUR LA LYS (62840)	06 49 70 63 85	Educateur canin	Rue de la Briquetterie ou au domicile des particuliers	SAILLY SUR LA LYS	8 juin 2027
ROUSSEL David	Rue Charles Caudron	OISY LE VERGER (62860)	06 09 68 54 74	Educateur Canin	Rue Charles Caudron	OISY LE VERGER	8 juillet 2027
FLINOIS Christian	533 route de l'Estuaire	SAINT SULPICE DE GRIMBOUVILLE (27210)	06 22 79 05 23	Moniteur de Club CESCAM	au domicile des particuliers		4 août 2027
LAIDEZ Laurent	115 chemin des Aubépines	RECQUES SUR HEM (62890)	06 80 17 04 84	Educateur canin	au domicile des particuliers ou 115 chemin des Aubépines	RECQUES SUR HEM	4 août 2027

Identité	Adresse Professionnelle	Commune	Tel	Diplôme – Titre - Qualité	Lieux de Formation	Commune	Date de fin de validité
SOMERS John	8bis rue de Henriemont	BILLY-BERCLAU (62138)	06 74 46 46 07	Educateur Comportementaliste Canin	au domicile des particuliers		09 novembre 2027
MARTIN Corinne	Etang de Cohen	WITTES (62120)	06 22 09 00 11	Educateur canin	Etang de Cohen	WITTES (62120)	05 décembre 2027
LOOCK-LEROUX Aline	1 impasse du Crac Lot	LONGFOSSE (62240)	07 66 06 86 80	Vétérinaire	1 impasse du Crac Lot	LONGFOSSE (62240)	31 mars 2028
THEBAUT Kévin	33 rue Nationale - Bat 1	GONDECOURT (59147)	06 19 34 34 01	Educateur canin	au domicile des particuliers ou rue d'Oberkampf	HULLUCH 62410	31 mars 2028
CARTON Alexandra	79 rue du Marais	GRIGNY (62140)	06 38 39 99 34	Educateur canin	au domicile des particuliers		31 mars 2028
TOURLOUSE Jérémy	29 rue Florent Evrard	LEFOREST (62790)	06 99 35 40 33	Educateur canin	au domicile des particuliers		17 avril 2028
DOLLET Cyril	31 rue Henri Peucelle	LABOURSE (62113)	06 17 71 09 49	Educateur canin	au domicile des particuliers		17 avril 2028
LECOURT Kévin	869 bis chemin du premier banc	GUINES (62340)	06 21 97 33 55	Éducateur canin Agent de sécurité cynophile	869 bis chemin du premier banc	GUINES (62340)	8 juin 2028
LEB Mélanie	21 rue des Anciens d'AFN	OYE PLAGE (62215)	06 19 59 31 51	Éducateur canin	Au domicile des particuliers		8 juin 2028
COUPIN Sabrina	869 bis chemin du premier banc	GUINES (62340)	06 50 32 05 88	Agent de sécurité cynophile	869 bis chemin du premier banc	GUINES (62340)	12 juin 2028

Identité	Adresse Professionnelle	Commune	Tél	Diplôme – Titre - Qualité	Lieux de Formation	Commune	Date de fin de validité
MARSY Anthony	13 rue d' Agen	CARVIN (62220)	06 19 54 35 08	Entraîneur de club	Au domicile des particuliers		19 septembre 2028
LOBIDEL Eric	19 rue Paul Vaillant Couturier	LOOS EN GOHELLE (62750)	06.58.97.00.75	Educateur canin	Chez les particuliers et au 19. rue Paul Vaillant Couturier	LOOS EN GOHELLE	19 septembre 2028
OBIN Gilles	163 rue Fernand Desmazères	VERQUIN (62131)	06.25.86.73.39	Educateur canin	Chez les particuliers et au 163 rue Fernand Desmazères	VERQUIN	19 décembre 2028
GJOF Michel	62 Le Petit Marais	TORTEQUESNE (62490)	06.78.56.71.38	Educateur canin	Chez les particuliers		24 janvier 2029
SKALSKI Camille	295 rue de la Gare	MERICOURT (62680)	06.76.48.42.43	Educateur comportementaliste canin	Au domicile des particuliers		24 mai 2029
LENGLET Laetitia née GILLIOQ	48 rue du 11 Novembre	SAINT NICOLAS(62223)	07.70.03.05.94	Educateur comportementaliste canin	Au domicile des particuliers		24 mai 2029

